

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Arrêté du 31 mai 2012 portant inscription d'un site

NOR : DEVL1225175A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 31 mai 2012, est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-de-Haute-Provence l'ensemble formé sur la commune d'Ongles par le Rocher d'Ongles et ses abords (1).

(1) Le présent arrêté, la carte au 1/25 000 et les plans cadastraux annexés pourront être consultés à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et à la mairie d'Ongles.